

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du jeudi 25 mars 2021
à 13 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en visioconférence, le jeudi 25 mars 2021, à 13 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 mars 2021.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1218863004

Adoption du Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 23 mars 2021



Dossier # : 1218863004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adoption du Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

VU les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1);
VU l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est
D'adopter le *Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-02-24 08:13

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218863004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).

CONTENU

CONTEXTE

Les modifications proposées concernant la Direction du Développement du territoire et des études techniques touchent l'intégration de la nouvelle plate-forme Assistant à la Gestion des Interventions dans les Rues (AGIR). Ce nouvel outil remplacera l'application Détour en tant que logiciel d'émission des permis d'occupation du domaine public. Des modifications tarifaires sont à apporter à la SECTION II - UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC afin de répondre aux nouvelles exigences de la plate-forme.

Les modifications proposées par la Direction des services administratifs, des relations avec le citoyens, des communication et du greffe touchent un ajustement tarifaire dans l'émission de permis ainsi qu'un ajustement quant aux frais d'assermentation d'une personne qui ne peuvent dépasser 5\$, selon le Ministère de la Justice du Québec.

Les modifications proposées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social se rapportent aux ajustements de certains tarifs concernant la Section IV du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 portant sur la tarification dans les parcs et terrains de jeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet du Règlement 2021-03 aura des modifications aux articles suivants :

- **CHAPITRE I SECTION II** - Utilisation du domaine public : Articles 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38 et 39;

-**CHAPITRE IV SECTION I** - Assermentations et photographies : Article 56 et **SECTION II** - Vente de documents, publications et autres articles: Article 58;

-**CHAPITRE V - SECTION II** - Location salle et plateau : Article 79 et **SECTION IV** - Parcs et terrains de jeux : Articles et 86.

JUSTIFICATION

Pour procéder aux modifications proposées, il y a lieu de modifier le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Exercice financier 2021 (2020-12)* par le règlement 2021-03 qui est joint en pièce au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nouvelle application AGIR engendrera une diminution de certains tarifs reliés aux permis d'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié sur le site de l'arrondissement après son adoption.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 mars 2021: Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2021-03
Adoption du règlement 2021-03: Lors d'un conseil subséquent
Avis public d'entrée en vigueur: Après son adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-02-23

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe